



## Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt

Le 12 Février 2020 à 18 heures

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 06 Février 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 29

NOMBRE DE VOTANTS : 31

### **Objet : Convention de Financement – Etude de mobilité sur la Haute Gironde**

#### Présents : 29

**ARNAUD Michel (Saint André de Cubzac), AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BLANC Jean Franck (Teuillac) BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac) COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac) GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), Pierre JOLY (Bourg) LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac) MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (Lansac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce) TABONE Alain (Cubzac les Ponts)**

#### Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

**GRAVINO Bruno (Saint Trojan) pouvoir à Jean ROUX, SAEZ Catherine (Tauriac) pouvoir à Michel GAILLARD,**

#### Absents excusés : 6

**BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), ISIDORE Jean Marc (Bourg), MABILLE Christian (Peujard), SAGASTI Sylvie (Peujard),**

Secrétaire de séance : **Célia MONSEIGNE**

Les travaux partenariaux d'élaboration du contrat de dynamisation et de cohésion territoriale, récemment conclu entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les collectivités de Haute Gironde, ont fait émerger un chantier clé pour ces territoires: la mobilité.

Située dans la zone d'influence de la métropole bordelaise, le Nord Gironde bénéficie à la fois de l'attractivité métropolitaine en termes de démographie et de retombées économiques mais aussi des difficultés inhérentes à cette proximité à travers une mobilité subie pour beaucoup de ses habitants.

En effet, la périurbanisation croissante de l'aire métropolitaine bordelaise et ses corollaires pour les territoires limitrophes n'ont cessé d'éloigner les habitants des zones d'emplois et, de facto, d'encourager une surutilisation de la voiture particulière, développant de fait une forte dépendance à ce mode.

Se pose ainsi la question de la soutenabilité du modèle actuel du recours au « tout voiture ».

Aussi, au vu de ces constats, des objectifs régionaux d'un développement équilibré de tous les territoires néo-aquitains et de la nécessaire solidarité régionale, il s'avère nécessaire d'aller plus loin dans les solutions de mobilité à étudier et à offrir aux habitants et usagers de la Haute Gironde et de ses territoires environnants.

La Région Nouvelle-Aquitaine et l'ensemble de ses partenaires–le Département de la Gironde, Bordeaux Métropole, la Communauté d'agglomération Royan Atlantique et les Communautés de communes de Blaye, de l'Estuaire, du Grand Cubzaguais, de la Haute Saintonge et Latitude Nord Gironde –s'accordent donc à travailler de concert à améliorer les déplacements non seulement internes à la Haute Gironde mais aussi d'échanges depuis et vers les territoires environnants, et ce dans une logique multimodale prenant en compte l'ensemble des modes de déplacements existants ou envisageables.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'étude multimodale sur la mobilité en Haute Gironde doivent permettre une amélioration significative des offres de transport dans le cadre de l'adoption conjointe d'un « Plan d'actions commun pour la mobilité en Haute Gironde ».

La Région Nouvelle Aquitaine propose de signer une convention de de cofinancement entre les 4 EPCI de l'arrondissement de Blaye, Le Département de la Gironde, Bordeaux Métropole et la Communauté de Communes de Haute Saintonge.

Considérant que le coût de l'étude est fixé à 117 000€ hors taxe et que la participation financière de Grand Cubzaguais Communauté est fixée à 7 312.50€,

Vu le projet de convention ci-après annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ⚡ D'approuver le projet de convention ci-après annexé,
- ⚡ D'autoriser Monsieur Le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération y compris la convention susmentionnée

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac

Le 13 Février 2020

Le Président,

A.DUMAS





# **[Étude multimodale sur la mobilité en Haute Gironde]**

## **Convention de financement**

**Entre,**

**La Région Nouvelle-Aquitaine**, représentée par son Président agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente n° en date du

**Et,**

**Le Département de la Gironde**, représenté par son Président agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente en date du

**Bordeaux Métropole**, représenté par son Président agissant en vertu de la délibération du Conseil métropolitain en date du

**La Communauté d'agglomération Royan Atlantique**, représentée par son Président agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du

**La Communauté de communes de Blaye**, représentée par son Président agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du

**La Communauté de communes de l'Estuaire**, représentée par son Président agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du

**La Communauté de communes du Grand Cubzaguais**, représentée par son Président agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du

**La Communauté de communes Latitude Nord Gironde**, représentée par son Président agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du

**La Communauté de communes de la Haute Saintonge**, représentée par son Président agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du

**Il est convenu ce qui suit,**

## 1. PREAMBULE

Les travaux partenariaux d'élaboration du contrat de dynamisation et de cohésion territoriale, récemment conclu entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les collectivités de Haute Gironde, ont fait émerger **un chantier clé pour ces territoires : la mobilité.**

Bénéficiant d'une position géographique de proximité avec des infrastructures routières (A10 et N10) et ferroviaires (ligne Bordeaux <> Saintes), la Haute Gironde dispose d'axes de communication vers des destinations à courte (Bordeaux), moyenne (La Rochelle, Angoulême) et longue distance (ouverture vers Poitiers et Paris). Néanmoins, malgré ces éléments favorables, la Haute Gironde reste encore marquée par :

- **l'enclavement** d'une partie de son territoire, dont notamment ses franges occidentale et estuarienne les plus éloignées des axes de communication ;
- **l'allongement conséquent des temps de parcours** vers les zones d'emplois métropolitaines dû à la saturation chronique des infrastructures routières (A10 et A630 notamment).

Située dans la zone d'influence de la métropole bordelaise, la Haute Gironde bénéficie à la fois de l'attractivité métropolitaine en termes de démographie et de retombées économiques mais aussi des difficultés inhérentes à cette proximité à travers une mobilité subie pour beaucoup de ses habitants. En effet, la périurbanisation croissante de l'aire métropolitaine bordelaise et ses corollaires pour les territoires limitrophes n'ont cessé d'éloigner les habitants des zones d'emplois et, de facto, d'encourager une **surutilisation de la voiture particulière**, développant de fait une forte dépendance à ce mode.

Se pose ainsi la question de la **soutenabilité du modèle actuel** du recours au « tout voiture » :

- tant sur le **plan environnemental** qui nécessite désormais d'inscrire les déplacements dans une démarche vertueuse de report modal vers les transports collectifs et les mobilités alternatives (modes actifs, usages partagés, nouvelles mobilités, etc...) ;
- que sur le **plan social** pour un territoire dont une partie de la population pourrait être qualifiée de fragile (niveau de vie des ménages inférieur à la

moyenne régionale des territoires similaires, taux de chômage élevé, bas niveau de qualification des habitants, etc...).

Aussi, au vu de ces constats, des objectifs régionaux d'un développement équilibré de tous les territoires néo-aquitains et de la nécessaire solidarité régionale, il s'avère nécessaire d'aller plus loin dans les solutions de mobilité à étudier et à offrir aux habitants et usagers de la Haute Gironde et de ses territoires environnants.

**La Région Nouvelle-Aquitaine et l'ensemble de ses partenaires** – le Département de la Gironde, Bordeaux Métropole, la Communauté d'agglomération Royan Atlantique et les Communautés de communes de Blaye, de l'Estuaire, du Grand Cubzaguais, de la Haute Saintonge et Latitude Nord Gironde – **s'accordent donc à travailler de concert à améliorer les déplacements non seulement internes à la Haute Gironde mais aussi d'échanges depuis et vers les territoires environnants**, et ce dans une logique multimodale prenant en compte l'ensemble des modes de déplacements existants ou envisageables.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'étude multimodale sur la mobilité en Haute Gironde doivent permettre une amélioration significative des offres de transport dans le cadre de l'adoption conjointe d'un « **Plan d'actions commun pour la mobilité en Haute Gironde** ».

## **ARTICLE 1. OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de chaque partenaire en ce qui concerne les modalités de financement de l'étude multimodale sur la mobilité en Haute Gironde.

Cette étude sera confiée à un prestataire sélectionné suite à une procédure de mise en concurrence portée par la Région Nouvelle-Aquitaine et dont le cahier des charges a fait l'objet d'une rédaction commune avec l'ensemble des partenaires.

## **ARTICLE 2. DUREE**

La présente convention prend effet à compter de la notification de l'étude multimodale sur la mobilité en Haute Gironde et expire au versement du solde des flux financiers dus au titre de la présente.

## **ARTICLE 3. ORGANISATION**

### **ARTICLE 3.1. MAITRISE D'OUVRAGE**

La Région Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires s'associent techniquement et financièrement dans le cadre de l'étude multimodale sur la mobilité en Haute Gironde durant sa réalisation.

La maîtrise d'ouvrage technique et financière de l'étude multimodale sur la mobilité en Haute Gironde est assurée par la Région Nouvelle-Aquitaine en sa qualité de chef de file de l'organisation des modalités de l'action commune des collectivités en faveur de la mobilité, notamment en ce qui concerne l'intermodalité et la complémentarité entre les modes de transport.

La Région Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires signataires de la présente convention demeurent propriétaires de l'ensemble des études et livrables établis par le prestataire et remis dans le cadre de l'étude.

### **3.2. SUIVI**

#### **3.2.1. COMITE DE PILOTAGE**

Le rôle du Comité de pilotage est d'apprécier la qualité du travail fourni par le prestataire, de prendre les décisions stratégiques sur les solutions et les choix qui lui sont soumis ainsi que valider les différentes prestations de l'étude.

Le Comité de pilotage est composé de représentants élus des collectivités partenaires à l'étude :

- Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Département de la Gironde ;
- Bordeaux Métropole ;
- Communauté d'agglomération Royan Atlantique ;
- Communauté de Communes du Blayais ;
- Communauté de Communes de l'Estuaire ;
- Communauté de Communes du Grand Cubzaguais ;
- Communauté de Communes de la Haute Saintonge ;
- Communauté de Communes Latitude Nord Gironde.

Les partenaires se réservent la possibilité d'associer au sein du Comité de pilotage tout autre partenaire public (Communautés de communes limitrophes, syndicat



mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, syndicats mixtes de SCoT, etc...) ou privé (gestionnaires d'infrastructures routières et ferroviaires) au vu des conclusions des différentes phases de l'étude.

### **3.2.2. COMITE TECHNIQUE**

Le rôle du Comité technique est d'assurer le suivi technique de l'étude ainsi que de valider les premiers travaux du prestataire en amont de la prise de décision stratégique du Comité de pilotage.

Le Comité technique est composé de représentants techniques des collectivités partenaires à l'étude citées au 3.2.1. du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Les partenaires se réservent la possibilité d'associer au sein du Comité technique tout autre partenaire public ou privé au vu des conclusions des différentes phases de l'étude.

## **ARTICLE 4. MODALITES FINANCIERES**

### **ARTICLE 4.1. COUT PREVISIONNEL**

Le coût prévisionnel de la réalisation de l'étude multimodale sur la mobilité en Haute Gironde est estimé à 117 000 € HT / 140 000 € TTC.

Dans l'hypothèse d'un coût définitif d'étude inférieur au besoin de financement, les participations des partenaires seront ajustées au prorata des clés de financement définies à l'article 4.2 de la présente convention.

En cas de dépassement du coût définitif d'étude tel que fixé dans la présente convention, les partenaires réaliseront une analyse technique établissant l'origine des surcoûts. A l'issue de cette analyse, les partenaires pourront décider :

- soit de modifier la consistance de l'étude multimodale sur la mobilité en Haute Gironde en vue de rester dans le cadre financier ;
- soit de mobiliser un financement complémentaire.

Quel que soit le choix des partenaires, les modifications seront réalisées selon les modalités définies dans l'article 5 de la présente convention.

## ARTICLE 4.2. FINANCEMENT

La Région Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires s'engagent sur les modalités financières suivantes :

Collectivité	Taux de prise en charge	Coût prévisionnel (en € HT)
Région Nouvelle-Aquitaine	50%	58 500,00 €
Département de la Gironde	6,25%	7 312,50 €
Bordeaux Métropole	6,25%	7 312,50 €
Communauté d'agglomération Royan Atlantique	6,25%	7 312,50 €
Communauté de communes de Blaye	6,25%	7 312,50 €
Communauté de communes de l'Estuaire	6,25%	7 312,50 €
Communauté de communes du Grand Cubzaguais	6,25%	7 312,50 €
Communauté de communes Latitude Nord Gironde	6,25%	7 312,50 €
Communauté de communes de la Haute Saintonge	6,25%	7 312,50 €

## ARTICLE 4.3. FLUX FINANCIERS

Les participations versées ne sont pas soumises à la TVA.

Dans le cadre de la présente convention, les partenaires s'engagent à verser leurs participations à la Région Nouvelle-Aquitaine dans un délai de 30 jours à compter de l'émission des titres de recettes correspondants.

Les participations des partenaires seront versées comme suit :

- un premier appel de fonds correspondant à 30% de montant global de l'étude suite à la validation du diagnostic de la mobilité territoriale par le Comité de pilotage (émission envisagée à l'été 2020) ;
- un solde correspondant à 70% à compter de la date de réception définitive des prestations (émission envisagée à l'hiver 2020-2021).

## **ARTICLE 5. MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Les éventuelles modifications à la présente convention devront faire l'objet d'un accord préalable des partenaires signataires et donneront lieu à l'établissement d'un avenant.

## **ARTICLE 6. DOMICILIATION DES PARTENAIRES**

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leur siège respectif.

## **ARTICLE 7. RESILIATION ET LITIGES**

À défaut d'accord amiable, tous litiges auxquels pourraient donner lieu l'interprétation et l'exécution de la présente convention sont du ressort du tribunal administratif compétent.

**Pour la Région Nouvelle-Aquitaine,  
Son Président,**

Fait à \_\_\_\_\_  
Le \_\_\_\_\_

**Pour le Département de la Gironde,  
Son Président,**

Fait à \_\_\_\_\_  
Le \_\_\_\_\_

**Pour Bordeaux Métropole,  
Son Président,**

Fait à \_\_\_\_\_  
Le \_\_\_\_\_

**Pour la Communauté d'agglomération  
Royan Atlantique,  
Son Président,**

Fait à \_\_\_\_\_  
Le \_\_\_\_\_

**Pour la Communauté de communes de  
Blaye,  
Son Président,**

Fait à \_\_\_\_\_  
Le \_\_\_\_\_

**Pour la Communauté de communes de  
l'Estuaire,  
Son Président,**

Fait à \_\_\_\_\_  
Le \_\_\_\_\_

**Pour la Communauté de communes du  
Grand Cubzaguais,  
Son Président,**

Fait à \_\_\_\_\_  
Le \_\_\_\_\_

**Pour la Communauté de communes  
Latitude Nord Gironde,  
Son Président,**

Fait à \_\_\_\_\_  
Le \_\_\_\_\_

**Pour la Communauté de communes  
de la Haute Saintonge,  
Son Président,**

Fait à \_\_\_\_\_  
Le \_\_\_\_\_